

Nombre de membres	16
Membres présents	11
Pouvoirs	0
Exprimés	11
Oui	11
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20250312-DEL-2025-09-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Président.

Date de la convocation : 4 mars 2025

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Henri LAVAUD - Gilles MATINAUD
Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2025-09

OBJET : GR DE PAYS MONTS ET BARRAGES EN LIMOUSIN LICENCE D'EXPLOITATION ENTRE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RANDONNÉE PÉDESTRE ET LE PETR DU PAYS MONTS ET BARRAGES

Monsieur le Président informe que la Fédération Française de Randonnée Pédestre est titulaire des droits sur les itinéraires de randonnées pédestre GR de Pays qui sont des créations originales protégées par le droit d'auteur ainsi que sur les marques GR de Pays, les logos attributaires et les marques de balisage correspondantes.

La Fédération Française de Randonnée Pédestre a donc transmis au PETR une convention de licence d'exploitation dans le cadre du GR de Pays Monts et Barrages en Limousin.

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Fédération Française de Randonnée Pédestre autorise le PETR à utiliser les œuvres et marques sous licence pour le GR de Pays Monts et Barrages en Limousin et à en définir les modalités d'application (Cf. licence d'exploitation annexée à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer la convention de licence d'exploitation présentée.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**